



**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**  
**CNW, code 67**  
**Hebdomadaires régionaux des Laurentides**

## Projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham

### **LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 11 JANVIER À BROWNSBURG-CHATHAM**

**Québec, le 13 décembre 2016** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet d'agrandissement de la marina de Brownsburg-Chatham* par la Ville de Brownsburg-Chatham. Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par un représentant du BAPE et aura lieu le **mercredi 11 janvier 2017, à compter de 19 h 30, à la Salle Louis-Renaud, 270, route du Canton à Brownsburg-Chatham**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 27 janvier 2017.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

#### **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 27 janvier 2017, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale de Brownsburg-Chatham, 200, rue MacVicar**.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### **LE PROJET**

La municipalité de Brownsburg-Chatham souhaite ajouter 102 emplacements à quai à la marina municipale qui compte actuellement 98 places. Pour réaliser son projet, le promoteur veut installer 330 m linéaires de quais en aluminium flottants ancrés au fond de l'eau par 57 butées de béton préfabriquées. Il veut également mettre en place un brise-lame, constitué de tubes en polyéthylène à haute densité armés de béton et de tiges linéaires d'acier galvanisé, d'une longueur de 235 m ancré au fond de l'eau par 75 butées de béton préfabriquées. Les 132 butées requises pour l'ancrage représentent un empiètement de 660 m<sup>2</sup> dans le lit de la rivière des Outaouais.

De plus, le promoteur veut effectuer des travaux de dragage au pied de la pente de mise à l'eau des bateaux sur une superficie de 775 m<sup>2</sup> représentant un volume de sédiments estimé à 400 m<sup>3</sup>. Les travaux d'agrandissement comprendraient aussi la construction d'une capitainerie incluant l'aménagement de toilettes et de douches, l'ajout de nouveaux espaces de stationnement, l'installation de 12 bornes d'incendie, l'aménagement de 41 doigts de quai, quatre pontons d'extrémité, deux passerelles, quatre plates-formes pour motomarines et un portail d'accès.

Le projet d'agrandissement de la marina municipale est évalué à 1,3 M\$ et les travaux seraient effectués entre octobre et décembre 2017.

### **Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

Selon le promoteur, des répercussions temporaires toucheraient la qualité de l'eau pendant les travaux de dragage en raison de la mise en suspension de particules fines. Comme mesure d'atténuation, le promoteur propose de déposer les sédiments dans un conteneur pour la durée de la décantation des matières en suspension, puis de pomper et filtrer les eaux du conteneur avant leur rejet à la rivière.

L'agrandissement de la marina entraînerait aussi une perturbation directe et permanente d'une partie de l'herbier constitué d'espèces communes, localisé le long de la rive nord de la marina sur une superficie estimée à 241 m<sup>2</sup>, soit 13% de l'herbier. Afin d'éviter une perturbation de l'habitat des poissons, le promoteur mènerait ses travaux à l'extérieur de leur période de reproduction, soit du 15 mars au 15 juillet 2017.

Finalement, la réalisation de l'agrandissement de la marina aurait pour conséquences de fermer une voie d'accès pour la pêche sur glace et la disparation d'un site consacré à cette pêche. À titre de mesure d'atténuation, le promoteur voudrait élaborer de nouvelles modalités d'accès et d'opération pour la poursuite des activités de pêche blanche sur un site limitrophe.

### **LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 27 janvier 2017, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

### **QU'EST-CE QUE LE BAPE ?**

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et neutre qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects écologique, social et économique. Pour réaliser cette mission fondamentale, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec M. Luc Nolet, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 535 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : marina-brownsburg-chatham@bape.gouv.qc.ca.